PQ
2047
.B83
1904
EX.1

Hippolyte Buffenoir

Les tombeaux de Rousseau et de Voltaire.

U d'/of OTTAWA
39003002428158

LES TOMBEAUX
ROUSSEAU ET DE VOLTAIRE
Au Panthéon

LETTRE ADRESSÉE A M. CHAUMIÉ,
Sénateur, Ministre de l'Instruction publique

PAR

HIPPOLYTE BUFFENOIR
Homme de lettres

Prix : 50 centimes

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

PARIS
15, Rue des Apennins, 15
Chez l'auteur

1904

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
2047
.B83
1904
v.1

LES TOMBEAUX
DE ROUSSEAU ET DE VOLTAIRE
Au Panthéon

LETTRE A M. CHAUMIÉ
Ministre de l'Instruction publique

Le 26 mars 1904, le journal *Le Matin* publiait l'information suivante :

M. Hippolyte Buffenoir, l'historien du dix-huitième siècle, vient d'adresser une lettre à M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, pour appeler son attention sur la question aujourd'hui abandonnée des tombeaux de J.-J. Rousseau et de Voltaire, qui doivent être élevés un jour dans l'intérieur du Panthéon ; le signataire rappelle le vote du Sénat du 8 mars 1898 et la promesse faite le 8 février 1901 par M. Georges Leygues au nom du gouvernement.

Cette information fit le tour de la presse en France et à l'étranger. De divers côtés on écrivit à M. Buffenoir pour le féliciter et l'encourager, et plusieurs journaux voulurent bien reproduire sa lettre à M. Chaumié.

Voici le texte de cette lettre :

Paris, le 20 *mars* 1904.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je m'adresse respectueusement à vous pour appeler votre bienveillante attention sur la question des tombeaux de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, qui doivent être élevés un jour dans l'intérieur du Panthéon.

Cette question semble être abandonnée. Le bruit qu'elle a soulevé un moment, au commencement de l'année 1898, s'est apaisé ; les fervents n'agissent plus, et la réalité ne vient point couronner les discours prononcés, les résolutions prises, les promesses faites, les votes du Sénat, l'attente du public.

Cependant un intérêt moral de premier ordre s'attache à l'érection de ces monuments qui doivent abriter la cendre de deux hommes de génie, et devenir pour le peuple français un sujet de méditation salutaire, un principe d'action énergique, un souvenir vital de grandeur et de gloire. Ces tombeaux prestigieux, c'est la Révolution, fille de la Nature, qui les réclame ; c'est la République, c'est la Raison, le Droit, la Justice, qui demandent à les bâtir, et à les rendre magnifiques.

Mais, avant d'aller plus loin, je tiens, Monsieur le Ministre, à rappeler à votre souvenir les circonstances au milieu desquelles est né le projet dont j'ai l'honneur de vous parler ici.

Le 18 décembre 1897, sur l'initiative de M. Ernest Hamel, sénateur, et avec l'autorisation de M. Alfred Rambaud, un de vos prédécesseurs au ministère de l'Instruction publique, avait lieu, dans les cryptes du Panthéon, l'ouverture des cercueils de Voltaire et de Rousseau. Leurs restes s'y trouvaient, contrairement à une légende intéressée des ennemis de ces puissants penseurs : La Restauration de 1815 avait jugé bon de la laisser s'implanter dans les

esprits, afin de ralentir le zèle passionné qu'excite toujours, sous un régime d'oppression, la dépouille mortelle des réformateurs illustres.

Deux problèmes historiques furent résolus ce jour-là : D'abord les cendres de Voltaire et de Rousseau n'avaient point été profanées, ni jetées au vent. Ensuite, on reconnut que Jean-Jacques Rousseau ne s'était point tiré un coup de pistolet dans la tête, et ne s'était point suicidé, comme de perfides adversaires, puis des sots nombreux l'avaient cyniquement affirmé pendant plus d'un siècle. Son crâne fut trouvé intact ; les savants présents, M. Berthelot notamment, le constatèrent, ainsi que toute l'assistance. J'étais là, moi aussi, j'ai vu, et je puis rendre hommage à la vérité en témoin à qui rien n'a échappé.

La journée du 18 décembre 1897 est une date importante pour l'histoire des lettres et les progrès de l'esprit humain.

Cette découverte faite et ces constatations établies, il était urgent d'en saisir sans retard les pouvoirs publics, et de leur demander de rendre un hommage durable à l'écrivain d'*Emile* et à l'auteur du *Dictionnaire philosophique*. Le Panthéon est presque nu : Ne convenait-il pas de leur élever dans ce temple auguste un tombeau digne de leurs travaux, de leur influence, de leur génie ?

Dès le 21 décembre, M. Ernest Hamel déposait sur la tribune du Sénat un projet de résolution tendant à faire exécuter en marbre les mausolées qui nous occupent. Le Gouvernement, aussitôt, se montrait favorable, et la Haute Assemblée votait l'urgence. Ce fut le dernier acte public d'Ernest Hamel, bien en harmonie d'ailleurs avec les convictions et les admirations de toute sa vie. La mort guettait le vaillant historien qui s'éteignait dans la quinzaine.

Puisque j'ai prononcé son nom, qu'il me soit permis de rendre hommage à cette noble figure. Ernest Hamel eut la plume courageuse, l'esprit clairvoyant, l'âme pleine de générosité. La politesse de l'ancien temps revivait en lui.

Grâce à de longues et savantes recherches, il parvint à laver la mémoire des grands Républicains de la Convention, des chefs de la Montagne, des souillures abjectes de la calomnie ramassées et grossies encore par l'ignorance : Cette rude besogne, on peut le dire, a rempli son existence entière, aussi son souvenir restera attaché à celui des tribuns incorruptibles qu'il a si bien vengés, et dont la mâle effigie désormais ne sera plus ternie dans l'histoire.

Une Commission fut nommée par le Sénat pour examiner la proposition des tombeaux. M. Berthelot en fut le président, M. Joseph Fabre le rapporteur. Le 3 mars 1898, le rapport était lu à la tribune. Il se terminait par ce projet de résolution :

« Le Sénat,

Considérant que la Commission désignée par le Gouvernement pour rechercher si les restes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau existaient bien encore au Panthéon, contrairement à une légende accréditée depuis près de quatre-vingts ans, a constaté que ces restes précieux étaient toujours dans les cercueils où ils avaient été renfermés en 1778 ;

« Considérant que les sarcophages en bois peint, véritables maquettes, sous lesquels ils reposent, l'un depuis 1791, l'autre depuis 1794, sont dans un triste état de délabrement ;

« Invite le Gouvernement de la République à faire exécuter deux monuments en marbre qui seront substitués aux sarcophages provisoires, et à donner ainsi une sanction définitive aux décrets de l'Assemblée Constituante et de la Convention Nationale, qui ont décerné à Voltaire et à Jean-Jacques Rousseau les honneurs du Panthéon. »

Le 8 mars, la discussion publique avait lieu. Après une escarmouche entre M. Fresneau, sénateur de la Droite, et M. Joseph Fabre, au nom de la Commission, le projet de résolution, que je viens de rappeler, était adopté par le Sé-

nat par 232 voix contre 28. C'était le triomphe de l'idée d'Ernest Hamel et de ses collègues qui avaient signé sa proposition.

Il ne restait qu'à passer à l'action au Ministère de l'Instruction publique, à la direction des Beaux-Arts. Je crois qu'on s'occupa un moment de la question, et que des pourparlers eurent lieu dans le but de confier le travail à M. Falguière. La mort de ce grand artiste arrêta la mise en train de l'œuvre. Rien depuis n'a été fait. Le projet des tombeaux du Panthéon dort dans les bureaux, et l'oubli, l'oubli fatal menace d'en effacer le souvenir.

Le 8 février 1901, cependant, M. Berthelot, un fidèle du philosophe de Genève, intervenait dans la discussion du budget des Beaux-Arts devant le Sénat, et interrogeait le Gouvernement.

« Je viens, disait-il, demander à M. le Ministre ce qui a été fait à cet égard (l'installation des mausolées), s'il y a quelque commencement d'exécution, quelque projet adopté ; en un mot, je demande ce qui a été ou ce qui sera fait pour l'exécution du vœu qui a été émis par le Sénat, vœu qui touche aux grandes gloires nationales de la France. »

M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, répondit que, à son grand regret, l'état des crédits de son administration ne lui avait pas permis encore de réaliser le vœu du Sénat. Il dit en terminant :

« Quoi qu'il en soit, le projet que nous a rappelé l'honorable M. Berthelot ne peut être différé plus longtemps. Je vais le remettre immédiatement à l'étude et je n'hésiterai pas, le cas échéant, à déposer une demande de crédit spécial, assuré d'avance que le Sénat et la Chambre lui réserveront un accueil favorable. »

M. Leygues quitta le ministère et ne put donner suite à l'engagement qu'il avait pris de demander aux Chambres un crédit spécial pour rendre hommage comme il convient à Voltaire et à Rousseau.

Tout récemment, enfin, le 26 décembre 1903, M. Antoine Perrier, sénateur de la Savoie, demandait dans un beau discours que les Charmettes de Chambéry fussent acquises au nom de l'Etat. Amené à parler des tombeaux du Panthéon, il prononça ces paroles : « Si je suis bien informé, je dois tristement ajouter que cette résolution n'a pas encore été mise à exécution. »

L'honorable sénateur n'était que trop bien renseigné. Le 10 mars 1904, en effet, un personnage bien placé pour connaître à fond toute l'affaire m'écrivait ces lignes : « J'ai le regret de vous informer que la question des tombeaux de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon en est toujours au même point. Aucun crédit n'a été voté, et même aucun projet n'a encore été fait. »

Voilà, Monsieur le Ministre, un bref exposé de la question. Pour vous personnellement, il était inutile, car vous avez suivi toutes les phases du projet avec intérêt, et j'ai plaisir à constater ici que votre signature se trouve au bas de la première proposition faite par Ernest Hamel. Si j'ai tracé cet exposé, c'est afin de rappeler avec précision ce qui s'est passé à ceux qui, en dehors de vous, pourront lire ma lettre, et je l'avoue, je désire vivement qu'elle soit lue un peu partout, non certes par vanité, mais pour qu'elle suscite des énergies et fasse agir les cœurs généreux. Que ne peut la puissance de la presse !

Cette lettre, d'ailleurs, Monsieur le Ministre, ne peut et ne veut être qu'un simple et respectueux rappel, car, pour le fond, la cause est gagnée devant le Gouvernement tout entier, comme devant l'opinion publique, devant le Peuple.

Puisqu'il en est ainsi, ne trouverons-nous pas le moyen d'édifier enfin ces mausolées que, depuis plus d'un siècle, la démocratie française réclame avec raison ? Admirateurs bénévoles, fils timides des deux plus grands génies du dix-huitième siècle, n'aurons-nous jamais que le

courage des paroles, et reculerons-nous toujours devant l'action ?

Que de titres pourtant possèdent à notre gratitude le prodigieux Voltaire et le sublime Jean-Jacques ! Le premier nous éblouit par son bon sens et son esprit qui firent tomber en poussière les autels des faux dieux, le second nous conquiert par les cris de son âme aimante. Voltaire fut heureux, Rousseau connut l'infortune: De là un rayon de gloire qui est propre à ce dernier, et qui nous attire, nous retient, nous émeut. C'est lui, de plus, qui a trouvé la formule du droit moderne, les axiomes de liberté et de justice des temps nouveaux ; c'est lui dont la magique influence a fait sortir de terre la Révolution frémissante ; c'est lui qui a peint les bonheurs vrais de l'homme, les affections douces et les riants paysages, les vertus du citoyen, le charme d'une vie simple, le culte de la nature et celui de l'amitié.

Votre pensée, j'en suis sûr, Monsieur le Ministre, est que ces tombeaux désirés soient magnifiques, comme je le disais au début. Devant de pareilles mémoires, la nation française, et avec elle toute l'Europe, attendent des chefs-d'œuvre.

Quel haut enseignement rayonnera autour de ces mausolées ! Quelles impressions fécondes en emportera le visiteur, le passant, l'étranger accueilli dans nos murs ! Toutes les classes de la société puiseront là des leçons utiles, et leur commune admiration sera un lien précieux qui les rapprochera et les fera se comprendre et s'apprécier davantage.

Le philosophe et le poète y viendront méditer, et y apprendront comment s'acquiert la véritable gloire ; l'ouvrier, l'artisan, l'homme des champs, en lisant les inscriptions du marbre, auront le sentiment qu'ils doivent leurs droits politiques et sociaux à ces grands remueurs d'idées.

La femme du monde se souviendra que Voltaire fut l'ami de la marquise du Châtelet, et fut admiré par la grande Catherine de Russie, que

Rousseau eut pour amies la comtesse d'Houdetot et la maréchale de Luxembourg ; la femme du peuple verra s'ouvrir devant elle des horizons lointains de lumière, et, rentrée dans son logis, voudra lire la vie des deux écrivains.

Parfois, on y verra venir un père avec ses enfants : il leur dira la besogne accomplie par Voltaire et Rousseau, il citera leurs œuvres, il rappellera leurs plus belles pages apprises dans nos écoles, il expliquera la différence de leur génie, et ce ne sera point là une journée perdue.

J'en ai dit assez, Monsieur le Ministre ; ma lettre même est trop longue. Mon excuse est dans l'ardent désir de voir s'achever une tâche sacrée.

Je me résume donc, et je dis : Devant le vote du Sénat du 8 mars 1898, devant la promesse faite le 8 février 1901 par M. Georges Leygues parlant au nom du Gouvernement, c'est-à-dire devant la nécessité de créer pour la nation un foyer de hautes pensées et d'émotions fortes, en même temps que d'acquitter une dette de gratitude en souffrance depuis plus de cent années, vous saurez, Monsieur le Ministre, trouver le moyen de répondre aux vœux de tous, et d'aboutir enfin.

Quelle gloire pour un homme d'Etat de pouvoir remplir une pareille mission ! Je ne crains pas d'affirmer qu'elle vous tient à cœur et qu'elle vous est chère.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond et respectueux dévouement.

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

Les personnes qui voudraient s'occuper de la question des tombeaux de Voltaire et de Rousseau au Panthéon, et contribuer à faire aboutir le projet, peuvent écrire à M. HIPPOLYTE BUFFENOIR, *15, rue des Apennins, Paris.*

Principaux Ouvrages d'Hippolyte BUFFENOIR

POÉSIES

	fr. c.
LES PREMIERS BAISERS *(Épuisé)*	3 »

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

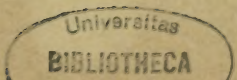

CE

a39003 002428158b

CE PQ 2047
.B83 1904
C01 BUFFENOIR, H LES TOMBEAUX
ACC# 1218100

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 05 14 04 08 04 2